

PROGRAMME DE FORMATION **ACTUALISATION EN DROIT SOCIAL** 2022-2023

OBJECTIFS

- Assurer une veille juridique sur les réformes sociales ayant des conséquences sur la gestion des relations individuelles et collectives de travail
- Se mettre à jour des dernières obligations légales et des évolutions conventionnelles de sa branche professionnelle
- Développer les conseils pratiques dans un souci de prévention des risques sociaux
- Confronter ses points de vue et obtenir des réponses aux questions pratiques que l'on se pose
- Partager ses bonnes pratiques entre pairs

CONTENU

Présentation des nouveautés dans les matières précitées : lois, règlements, décrets, circulaires, réponses ministérielles, jurisprudence, etc.

Chaque participant se voit commenter et remettre les évolutions de la convention collective dont relève son entreprise.

Pour les cabinets d'expertise-comptable, chaque cabinet fait le choix, en début du cycle de formation, des conventions collectives sur lesquelles il souhaite être informé (2 au maximum).

En fonction de l'actualité, un focus sur un thème particulier est présenté, avec mise en situation pratique, études de cas, etc.

Les séances sont interactives et chaque participant peut intervenir à tout moment pour poser des questions et faire part de son retour d'expérience.

DUREE ET DATES DE SEANCES

Le cycle global de formation sera d'une durée de **28 heures**, réparties comme suit : 14 heures au titre de l'année 2022 et 14 heures au titre de l'année 2023.

Date de début : septembre 2022

Date de fin : juin 2023

Ce cycle de formation de 28 heures sera réparti de la manière suivante :

3 heures 30 par séance de formation, **de 9h00 à 12h30**, selon le calendrier suivant :

- Jeudi 22 septembre 2022
- Jeudi 20 octobre 2022
- Jeudi 17 novembre 2022
- Jeudi 15 décembre 2022
- Jeudi 19 janvier 2023
- Jeudi 23 mars 2023
- Jeudi 4 mai 2023
- Jeudi 15 juin 2023

Sous réserve d'une évolution positive du contexte sanitaire actuel, l'accueil des participants débutera à 8h30 autour d'un café et de viennoiseries.

PUBLIC CONCERNE

Dirigeant d'entreprise, directeur, responsable et assistant ressources humaines, directeur administratif et financier, comptable, juriste...

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

La formation, selon les séances, sera assurée en binôme par :

- Muriel GORGE, avocat spécialisé en Droit du travail et Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale ;
- Violaine PEYRACHE, avocat ayant pour activité dominante le Droit du travail et Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale ;
- Lauranne PERRONNET, avocat collaborateur ;
- Amandine SAPT, avocat collaborateur ;
- Morgane TAVERNIER, avocat collaborateur.

Un support dématérialisé reprenant les sujets et thèmes objet de la formation sera adressé aux participants préalablement à la séance de formation, au plus tard la veille de la date de formation afin de tenir compte de l'actualité la plus récente.

L'animation de la formation se déroulera à partir de ce support (vidéo projection).

Les sujets d'actualité seront autant que possibles étayés de cas concrets afin que les participants soient à même de les transposer au sein de leur entreprise.

Les participants doivent pouvoir être à même, après la formation, d'initier les nouvelles obligations évoquées lors des formations.

LIEU DE FORMATION

La formation est proposée selon deux formules, au choix des participants :

1. Soit en distanciel, sous format de visio-conférence
2. Soit en présentiel : Espace Conférences de l'Eparre sis 7 Rue de l'Eparre, 42000 SAINT-ÉTIENNE

TARIF

70,00 euros HT de l'heure de formation, soit **1 960,00 euros HT** pour les 8 séances.

Pour toute inscription supplémentaire dans la même entreprise, le tarif est réduit à 60,00 euros HT de l'heure de formation, soit **1 680,00 euros HT** pour les 8 séances.

BULLETIN D'INSCRIPTION

SOCIETE

SOCIETE :

Adresse :

Ville :

Code postal :

PARTICIPANT

NOM :

PRENOM :

Fonctions :

Email professionnel :

Téléphone professionnel :

Portable professionnel :

Pour les cabinets d'expertises comptables, choix des conventions collectives dont vous souhaitez voir assurer le suivi :

1.

2.

Lieu & organisation de la formation*

1. En présentiel

2. En distanciel

() Le cabinet se réserve le droit de modifier l'organisation de la formation en cas de consignes sanitaires spécifiques ou d'impondérables.*

Par ailleurs, il sera possible pour le participant d'opter, ponctuellement, pour l'autre formule (présentiel ou distanciel) sous réserve d'en informer préalablement le cabinet : camille@antheia.fr, 72 h a minima avant la session concernée.

Conditions générales d'inscription :

Le participant s'engage pour l'ensemble du cycle de formation, soit 28 heures, de septembre 2022 à juin 2023 réparties sur 8 matinées. L'inscription impose donc la participation au cycle complet de formation, sauf situation de force majeure, toutes les séances sont dues et seront facturées.

Fait à - Le

Cachet de l'entreprise et signature :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for a company stamp and a signature.